



**Séance extraordinaire du conseil municipal**  
**Le lundi 19 décembre 2016, 20 h 25 (suivant la séance d'ajournement)**  
**Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville**

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption des prévisions budgétaires 2017 et du règlement numéro 2016-288
3. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation 2017 – 2018 – 2019
4. Parole à l'assemblée (exclusivement sur le budget et le P.T.I., *article 474.2 de la Loi sur les cités et villes*)
5. La levée de l'assemblée

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 19 décembre 2016, 20 h 25 (suivant la séance d'ajournement), à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.**

**Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller  
Jean-Simon Landry, conseiller  
Éric Caron, conseiller  
Mathieu Lapointe, conseiller  
Normand Parr, conseiller  
Mme France Leblanc, conseillère**

**Quorum : le quorum est constaté.**

**Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.**

**Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.**

**16-12-299 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. Éric Caron  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit adopté, tel que proposé, et qu'elle débute à 20 h 25.

**16-12-300 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-288**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2017, après la lecture faite.

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2016-288 décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2017, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux varié et la tarification de compensation du service d'aqueduc – égout et de la cueillette de matières résiduelles, tel que présenté.

**16-12-301 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION 2017 – 2018 – 2019**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Parr  
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2017 – 2018 – 2019, tel que présenté.

**PAROLE À L'ASSEMBLÉE (EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET ET LE P.T.I., ARTICLE 474.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES)**

Dix (10) personnes ont assisté à la séance extraordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal sur le budget et le P.T.I..

**16-12-302 LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h 58, M. Mathieu Lapointe propose de lever l'assemblée.

Accepté.